Zeitschrift: Schweizer Soldat: Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-

Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 4

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notre drapeau est le symbole de la patrie, de ce joyau incomparable que Dieu a enchâssé entre les Alpes superbes et la barrière du Jura. La patrie est cette terre que nos aïeux ont conquise au prix de leur sang, qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, fécondée de leur travail, sanctifiée par leurs souffrances, et qui est toute pétrie de leurs cendres vénérables. La patrie, c'est notre berceau, notre foyer, notre religion, nos langues: ce sont toutes nos traditions, toutes nos libertés, tous nos intérêts, toutes nos amours.

Certes, la guerre est une horrible chose; elle est l'effroi des mères; elle multiple les veuves et les orphelins; elle anéantit des forces qui pourraient être utilisées pour le bien de la société. Mais il est quelque chose de plus triste que la guerre, c'est l'humiliation de la patrie; c'est l'acceptation de son abaissement devant la force et de son effacement devant un nom étranger; c'est la destruction de son passé, le reniement de ses gloires.

Un cœur vaillant et généreux pousse instinctivement le cri libérateur de Judas Macchabée et de ses frères: « Mieux vaut mourir en combattant que de voir les maux de notre peuple...»

Le patriotisme est un sentiment filial, l'un des plus grand devoir de tout homme, l'une des nobles passions de tout cœur bien né. Tout ce qui touche à cette mère qui est la patrie, tout ce qui l'afflige ou la glorifie, ne saurait être indifférent à ses fils. Elle-même a des tressaillements inoubliables quand l'un de ses enfants augmente, au péril de sa vie et au prix de son sang, le patrimoine de la gloire nationale.

Quand notre drapeau fait claquer au vent sa croix blanche sur fond rouge, sa croix d'argent sur fond de gueules, quand il s'avance au milieu d'une vaillante colonne de soldats qui lui servent de rempart, il fait frémir nos populations qui sentent bien que le mérite de nos jeunes gens n'est pas seulement de quitter chaque année, pendant quelques jours, leurs travaux et leurs familles pour supporter les rudes labeurs et les fatigues des manœuvres ou d'un cours de répétition; non, elles savent que ces vaillants soldats peuvent être appelés à des destinées plus périlleuses, qu'ils peuvent être soudain arrachés à la vie calme des jours de paix pour marcher à la mort et sauver la patrie menacée. Voilà pourquoi tous ceux qui comprennent cette noble mission et saisissent la grande idée du drapeau, se découvrent au passage de cet emblême, le saluent avec respect, avec émotion: c'est le salut au pays, au symbole de son idéal.

Généraux suisses

Sous ce titre, M. le capitaine Ch. Gos, auteur bien connu de « L'autre Horizon » et du « Point 510 », a écrit un très beau livre retraçant le passé militaire de notre pays.

Avant que cet ouvrage, qui est en préparation, ne sorte de presse, nous avons le plaisir d'en soumettre à nos lecteurs la préface qui est dûe à la plume du Cdt. du 2^e corps d'armée, M. le colonel Guisan:

Il n'est pas exagéré de dire que les Suisses, en général, connaissent fort peu l'histoire de leur pays. Et pourtant, seule l'étude du passé permet de saisir, à leur origine, les multiples causes de l'évolution politique et sociale d'un peuple. C'est en se penchant sur l'histoire de la nation que l'on comprend mieux la magnifique leçon qui se dégage de l'exemple donné par les générations précédentes, qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Car, on ne le répétera jamais assez, le passé conditionne le présent et le présent contient en germe l'avenir. Œuvre féconde et permanente, à laquelle, d'une

génération à l'autre, les hommes apportent le fruit de leurs efforts, parfois aussi le sacrifice de leur vie.

Peut-être convient-il d'imputer à la complexité des événements historiques, par quoi fut lentement créée la Confédération suisse, l'ignorance congénitale, dans laquelle demeurent de nombreux citoyens helvétiques, en matière d'histoire. En effet, la forme actuelle de notre Etat est le résultat d'une longue évolution, dont les phases successives, souvent marquées de crises douloureuses, procèdent d'un ensemble de causes indirectes qui relient notre histoire à celle de nos grands voisins. Il ne faut pas oublier non plus que notre sol très tourmenté, rendant difficiles les communications entre des vallées, qui jadis, limitaient l'activité d'autant de petits peuples, a imprimé à notre histoire son caractère quelque peu décousu. Il est parfois malaisé de rétablir dans leur synchronisme et de saisir dans leur ensemble, des événements plus ou moins locaux, qui, bien qu'ayant tous contribué à la formation de la Suisse actuelle, n'en ont pas moins eu un caractère nettement différent.

Il convient donc d'accueillir avec sympathie tout ouvrage qui s'efforce, en rappelant les fastes de la plus vieille démocratie du monde, de rendre un juste hommage aux hommes qui, au cours des siècles, ont illustré leur patrie.

Tel est l'objet que s'est proposé le capitaine Gos, en se confinant au seul domaine de l'armée, dans l'ouvrage qu'il a intitulé « Généraux suisses ». L'auteur a entrepris de nous faire connaître les hommes qui, au cours de notre histoire, ont commandé en chef l'armée suisse aux heures tragiques qui justifiaient la mise sur pied de nos milices. Il les a fait revivre dans leur cadre. Esprit incliné à la rêverie, ses nouvelles alpestres et ses croquis de frontière témoignent d'un écrivain nourri de poésie. Cependant le beau livre qu'il nous présente aujourd'hui ne sacrifie ni à l'imagination ni au genre qui a fait le succès des biographies romancées. Il a fait œuvre rigoureuse d'historien et il convient de l'en féliciter. Travail de longue haleine, de nombreuses années, auquel l'auteur a apporté une conscience sans détours et une patience qui n'est pas toujours le propre des écrivains modernes. Le penseur et le rêveur qu'est l'auteur du « Point 510 » n'en a que plus de mérite.

Le capitaine Gos nous a donné une étude haute en couleur, dessinant une splendide fresque où défilent silencieusement, dans leurs uniformes pittoresques, les onze généraux qui ont commandé en chef les troupes helvétiques.

Œuvre féconde aussi, car au rappel des vertus de nos ancêtres et des belles pages de notre passé militaire, elle est créatrice de confiance en l'avenir, partant de ce grand enthousiasme dont notre jeunesse, aujourd'hui plus que jamais, a besoin,

Puisse ce livre de bonne foi, évocateur d'un noble passé, trouver le favorable accueil qu'il mérite.

Col. Cdt. corps H. Guisan. Cdt. 2. C. A.

Petites nouvelles

En date du 21 septembre, le Tribunal militaire de la 1^{re} Division a jugé le cas du réfractaire Bertholet. Le lendemain le journal socialiste « La Sentinelle » de Chaux-de-Fonds relate l'audience dans un article délicieux! Tout d'abord, le titre en gros caractère: « Charles Rosselet, conseiller national de Genève, défend brillamment le réfractaire Bertholet », puis après de longues considérations sur les dépositions des témoins, à décharge naturellement, on peut lire ceci:

« Après quoi, l'auditeur Kraft plaide la cause de l'armée; il n'y apporte pas une foi et une éloquence poignante, loin de là. Il constate simplement que le délit est patent et que la Cour doit appliquer le Code; il réclame 4 mois de prison, 4

ans de privation des droits politiques et l'expulsion de l'armée.

La parole est à Charles Rosselet. Il assume cette tâche avec un brio digne d'éloges. Pas de démagogie, pas de vaines palabres pacifistes, mais une argumentation serrée par des faits. Il montre tout d'abord l'illogisme de la politique actuelle qui, d'une part, augmente sans cesse les traités d'amitié avec les autres pays, et d'autre part, développe sans répit les armements. Puis il souligne avec force les contradictions de l'Etat actuel qui place sa Constitution sous l'invocation divine et traduit devant ses juges les individus qui prennent au sérieux l'enseignement du Sermon sur la Montagne. Rosselet se solidarise pleinement avec Bertholet, car il le considère comme un vrai artisan de la paix et du désarmement.

C. Rosselet rappela dans quel esprit l'auteur du nouveau

C. Rosselet rappela dans quel esprit l'auteur du nouveau Code pénal militaire, puis le législateur introduisent des dispositions légales en faveur des objecteurs de consciences. Le motif honorable est reconnu par le Code, il appartient aux juges d'admettre l'honorabilité des mobiles de Bertholet et d'atténuer la peine. Au mépris de ces dispositions, les tribunaux frappent

lourdement les réfractaires.

En effet, après plus d'une heure de délibération, le Tribunal rend son jugement: il refuse de reconnaître les motifs de conscience de Bertholet comme honorables, il admet la récidive et justifie la privation des droits civiques. En conséquence, R. Bertholet est condamné à 4 mois de prison, 4 ans de privation des droits civiques et aux frais; il est en outre expulsé de l'armée.»

Et c'est cela que la «Sentinelle» appelle une brillante défense, alors que la peine proposée par l'auditeur n'a pas été diminuée de quoi que ce soit par le verdict du Tribunal! Il nous semble tout au contraire que cela s'appelle une « veste »

de première qualité!

Mais le trait le plus brillant de cet article qui a provoqué une si douce hilarité est certainement celui par lequel la « Sentinelle » affirme gravement: « Bertholet n'est pas un tire-auflanc: il a déjà fait 9 mois de prison et a trouvé tout de même la possibilité de faire, chaque année, sa période de service civil. »

Passez muscade!

En Angleterre, des essais ont été entrepris pour l'utilisation de films sonores destinés à l'instruction de l'armée territoriale, quand les unités sont dispersées et que l'on manque d'instructeurs.

Le Département militaire fédéral envisage pour l'année 1933 la supression du 7^e cours de répétition pour la classe

1905 et ceci pour réaliser une économie d'environ 1 million et demi. C'est une somme, constate laconiquement le message fédéral! Les chambres seront sans doute du même avis.

Le groupe socialiste des chambres a décidé, par voie de motion, d'inviter le Conseil fédéral à déposer un rapport et des propositions tendant à diminuer les dépenses militaires de 30 millions pour chacune des années 1933 et 1934.

MM. les socialistes ont vraiment les yeux plus gros que la bedaine et il est évident qu'en formulant de telles prétentions ils n'ont pas d'autre but que de rendre impossible l'instruction de nos milices et le fonctionnement normal de notre système de défense nationale.

La presse socialiste a publié récemment un violent article dans lequel on affirmait que 20 millions avaient été perdus dans des avions militaires défectueux. Il s'agissait des avions Devoitine dont la Suisse s'est assuré la construction depuis quelques années.

Il convient de démentir formellement cette nouvelle tendancieuse qui n'était en fait qu'une réclame déguisée pour une entreprise de moteurs dont le D.M.F. n'a pas accepté les oftres.

Nos «Devoitine» sont au contraire des machines de chasse excellentes qui comptent parmi les meilleures en

Europe.

Si le « Travail » avait eu, avant d'insérer l'article en question, la loyauté de se renseigner auprès de personnes compétentes, il aurait pu éviter un mensonge, mais il est vrai que dans la presse socialiste, un mensonge de moins, c'est la goutte qu'on sort du verre plein.

Une mise en garde du D. M. F.

Le Département militaire fédéral a publié une nouvelle mise en garde au sujet des cartouches à blanc qui peuvent être laissées incidemment sur le terrain par une troupe en manœuvres et qui sont ensuite maniées imprudemment par des enfants. Il rappelle que toutes les cartouches en question doivent être remises immédiatement aux troupes ou, après le départ de celles-ci, à la police ou aux autorités civiles locales. Les parents et les instituteurs sont priés de rendre les enfants attentifs au danger que représente la manipulation imprudente de cartouches à blanc. A la suite des récentes manœuvres de la 6e division, un grave accident est survenu à un enfant, qui avait imprudemment jeté une de ces cartouches dans un feu allumé en pleine campagne. Le Département militaire décline toute responsabilité pour des accidents de ce genre.



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telephon 57.030, Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof. Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1.



Voici 14 ans déjà que s'est terminée dans une sombre apothéose cette épouvantable chose que l'on appelle la guerre.

Qu'en est-il aujourd'hui?

A la guerre militaire a succédé la guerre économique. D'un mal nous sommes tombés dans l'autre et nous nous débattons aujourd'hui dans une situation plus que précaire.

A ceci vient s'ajouter encore la campagne lente et sournoise que certaine classe de la société mène contre l'armée et tout ce qui touche à la défense nationale en arguant le fallacieux prétexte que toute arme est un instrument de guerre.

Eh! bien, n'oublions pas une chose, c'est qu'en Suisse, l'armée n'est pas un instrument de guerre, mais un instrument de défense et de paix. Des preuves? Nous n'en citerons qu'une seule: 1914! Elle est indiscutable et nous donne aussi l'assu-

rance que nous sommes dans la bonne voie et que nous, membres de l'Association Suisse de Sous-Officiers, nous servons l'armée et la bonne cause doublement par notre travail hors service, par notre idéal, par notre esprit patriotique.

C'est pourquoi nous considérons avec joie les « Journées de Sous-Officiers » de l'an prochain qui nous permettront d'affirmer cette volonté de rester fidèles au pays envers et contre tous.

Notre association compte environ 10,000 membres, il faut que 10,000 sous-officiers soient présents à Genève en juillet 1933! Non seulement, chacun doit considérer comme une obligation morale, le fait de venir défendre les couleurs de sa section dans les concours des J.S.S.O., mais encore comme un devoir impérieux, le fait de se réunir sous les plis sacrés du drapeau dans une manifestation qui donnera sans doute à réiléchir à ceux qui dénigrent l'armée.

A la lutte sournoise qu'on nous livre, aux articles anonymes qu'on écrit pour nous noircir, répondons au grand jour en payant de notre personne, et nos adversaires mêmes seront obligés de reconnaître en nous une loyauté que seuls peuvent posséder ceux qui n'ont rien à se reprocher.

tion a sc reproduction